Département de mathématiques – Section actuariat
Faculté des sciences

Plan de cours
ACT 6031 – Modèles actuariels en régimes de retraite

Automne 2026

Enseignant : Mathieu Laurendeau, *FICA*
Courriel : laurendeau.mathieu@uqam.ca

Objectifs généraux :

Approfondir vos connaissances dans le domaine des régimes de retraite, particulièrement sur les notions reliées à leurs évaluations. Les sujets traités incluent : calcul des prestations et des rentes, régimes à cotisations déterminées, régimes à prestations déterminées, méthodes d'évaluation actuarielles, calcul des cotisations dans un régime contributif, prestations accessoires, hypothèses actuarielles, modélisation stochastique de l'actif et du passif, gestion financière du régime.

Horaire du cours

Lundi 10h00 - 13h00 | Campus de Montréal

Disponibilités de l'enseignant : au besoin, selon un horaire variable
Disponibilité par courriel : réponse dans un délai de 48 heures

Ce cours ne comportera pas de séance de travaux pratiques.

Évaluation

Évaluation	Pondération	Date
Examen Intra	50 %	2 novembre 2026
Examen final	50 %	21 décembre 2026

Référence de base

Aucune. Des références facultatives seront présentées dans les notes de cours.

Matériel requis

Aucun.

Moodle

Le matériel publié du cours et d'autres informations seront disponibles sur *Moodle*.

Tout étudiant doit respecter les règles de propriété intellectuelle des contenus donnés en classe qu'elle soit en présentiel ou à distance. Reproduire et diffuser le matériel déposé sur *Moodle* de quelque manière que ce soit, sans autorisation expresse, est strictement interdit et peut mener à des sanctions disciplinaires.

Contenu (sujet à modification si nécessaire)

- Les régimes privés – Calcul des prestations et des rentes
- Calcul de valeurs présentes et projections
- Méthodes actuarielles de financement des régimes de retraite
- Hypothèses actuarielles et gains et pertes
- Évaluations actuarielles et règles de financement de la Loi RCR
- Appariement de l'actif et du passif
- Évaluation stochastique de l'appariement actif/passif

Informations complémentaires

1. La date limite pour modifier le choix d'un cours coïncide avec la date limite pour abandonner un cours sans frais, **soit le 21 septembre 2026.**
2. La date limite pour abandonner un cours avec frais est le **13 novembre 2026**.
3. La note finale (en lettre, A+, A, etc.) pour le trimestre sera attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs spécifiques à travers les deux évaluations (examen partiel et examen final). La distribution des résultats dans le groupe pourrait aussi être utilisée. Aucune autre opportunité (travail supplémentaire, etc.) d'augmenter le nombre de points ne sera allouée.
4. Seules les calculatrices acceptées par la Society of Actuaries seront admises pour les examens i.e. les modèles BA-35, BA II Plus, BA II Plus Professional Edition, TI-30Xa, TI-30XIIS/B et TI-30XS/B.
5. Les étudiants qui ont une lettre signée de leur conseillère ou conseiller de l'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap, dans laquelle il est fait état de leur inscription au ASESH à titre d'étudiant en situation de handicap sont invités à remettre ce document à leurs professeurs et chargés de cours dès le début de la session, afin que les aménagements dans le respect des exigences académiques soient déterminés de concert avec chacun des professeurs et chargés de cours.
6. Politique de reprise d'examen : Aucune reprise d'examen ne sera permise, à moins de conditions exceptionnelles. La reprise d'examen n'est pas un droit mais un privilège. Dans de très rares où une reprise aura été autorisée par le professeur et par le département, l'examen de reprise sera beaucoup plus difficile que l'original pour tenir

compte du temps d'étude supplémentaire disponible, par souci d'équité pour les autres étudiants.

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des services offerts	https://portailetudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique no 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-lintervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailetudiant.uqam.ca/liberte-academique/